

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mai 2012
(convocation du 14 mai 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25	Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25
Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle	M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

**Convention cadre de coopération avec l'INSEE et réalisation d'une étude sur les perspectives démographiques de la communauté urbaine de Bordeaux -
Approbation**

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Suite à une large concertation engagée en 2010 et poursuivie en 2011, le projet métropolitain « 5 Sens pour un Bordeaux Métropolitain » a été adopté par le conseil de communauté du 25 novembre 2011. L'avant-propos de ce document d'orientation pour les 20 ans à venir s'appuie notamment sur le constat suivant : « *Grande agglomération française aujourd'hui, elle peut devenir demain métropole européenne, pourvu que soient faits les bons choix. L'attractivité et la croissance démographique de l'Aquitaine profitent à Bordeaux : la Communauté urbaine pourrait accueillir près d'un million d'habitants sur son territoire à l'horizon 2030.* »

Cette projection démographique sur laquelle s'appuie le projet métropolitain mérite cependant d'être détaillée, afin de mieux connaître les caractéristiques des futurs habitants (pyramide des âges, CSP, localisation...). Avec la mise en œuvre opérationnelle des 12 travaux métropolitains, sa traduction stratégique et règlementaire dans les documents de planification (PLU 3.1, SCOT,...) et la mise en cohérence avec les politiques sectorielles de la CUB, l'approfondissement de la question démographique et de ses interactions et effets avec l'ensemble des autres dimensions métropolitaines (mobilité, emploi, habitat, ...) s'avère essentielle.

Aussi, la présente délibération vise à établir les bases d'un partenariat avec la délégation régionale de l'INSEE autour d'études à mener conjointement afin d'éclairer les problématiques démographiques, économiques et sociales sur le territoire de la Cub.

1 – Signature d'une convention cadre de coopération

Ce partenariat serait formalisé par la signature d'une convention cadre de coopération fixant les grands principes de la collaboration entre la délégation régionale de l'INSEE et les services de la Cub pour les trois prochaines années (*voir projet ci-joint*). Cette convention cadre vise à fixer un cadre général permettant d'engager et de développer un partenariat

pour réaliser des études permettant d'éclairer les problématiques démographiques, économiques et sociales sur le territoire de compétence de la Cub. Elle définit les principes de partenariat, qui seront mis en application par la signature d'une convention spécifique pour chacune des opérations envisagées.

Cette convention s'inscrit dans un registre volontairement large afin de permettre de la souplesse dans les modalités et le contenu des partenariats à mettre en place. Elle peut ainsi couvrir des opérations de différentes natures, telles que :

- des études en partenariat relevant d'une problématique ou d'une politique publique conduite par la Cub ;
- un appui méthodologique et des conseils techniques pour l'actualisation et l'enrichissement des outils d'observation et de pilotage de la Cub ;
- des séances d'information à l'attention des élus et des services de la Cub : présentation et utilisation des données de recensement de la population, du site statistiques locales...

Afin de faciliter les modalités de contractualisation, ce partenariat se formalise entre l'INSEE et la CUB mais se veut ouvert, dans un esprit de coopération métropolitaine, à d'autres acteurs et notamment en premier lieu à l'agence d'urbanisme. Il est ainsi proposé d'associer l'A'URBA à l'ensemble des travaux engagé avec l'INSEE, et notamment au comité technique mis en place pour la première étude.

Un programme de travail sera élaboré chaque année entre l'INSEE et l'ensemble des Directions de la CUB intéressées dans un souci d'anticipation.

2 – Réalisation d'une première étude sur les perspectives démographiques à 2030

En application de cette convention cadre, il est proposé d'engager une première étude, d'approfondissement des scénarios démographiques à horizon 2030 afin de décliner les évolutions démographiques en termes de grandes classes d'âge et de répartition géographique au sein de la CUB.

En utilisant notamment le scénario de l'agglomération millionnaire comme référence (tout en le mettant en perspective avec un scénario tendanciel et un scénario intermédiaire), les objectifs de cette étude sont de faciliter la mesure et l'évaluation des besoins en matière d'habitat, d'équipements publics (établissements scolaires, sportifs, culturels, hébergement des personnes âgées, ...) et les ajustements en matière de politiques publiques locales.

Il s'agit aussi d'approfondir :

- la problématique des équilibres territoriaux aux 3 échelles de la CUB, de la métropole et de la Gironde ;
- les différents « chemins temporels » pour atteindre les objectifs de 2030 (horizon 2015, 2020, 2025).

Conformément aux principes arrêtés dans la convention cadre, les coûts de l'étude seront partagés entre l'INSEE et la Cub. Compte tenu des moyens humains mobilisés respectivement par l'INSEE et par la Cub pour la réalisation de l'étude, une subvention de 8 188 € sera versée par la Cub à l'INSEE.

3 – Calendrier

L'INSEE et la Cub s'engagent à mobiliser rapidement les moyens nécessaires à la réalisation de cette première étude dont les résultats pourraient être débattus en comité de pilotage partenarial dès la rentrée 2012, puis publiés et diffusés avant la fin de l'année, notamment lors du prochain rendez-vous annuel de la coopérative métropolitaine.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet métropolitain « 5 sens pour un Bordeaux métropolitain » adopté par délibération n°2011/0776 du conseil de communauté d u 25 novembre 2011,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

- le projet métropolitain adopté par délibération susvisée s'appuie sur le constat que la Communauté urbaine pourrait accueillir près d'un million d'habitants sur son territoire à l'horizon 2030 et que la population légale de la Cub au 1^{er} janvier 2012 est estimée par l'INSEE à 721 744 habitants, soit une croissance attendue d'environ 280 000 habitants en deux décennies ;

- la Cub et la délégation régionale de l'INSEE ont un intérêt commun à développer des partenariats dans le domaine des études statistiques, au regard, d'une part, de la croissance démographique du territoire communautaire et de l'expertise reconnue de l'INSEE en matière d'études statistiques, tout particulièrement dans le domaine de la démographie, et, d'autre part, de la volonté de la Cub, au travers de son projet métropolitain, d'ajuster ses politiques publiques pour favoriser l'accueil de cette croissance démographique et conforter la vocation métropolitaine de l'agglomération bordelaise en cohérence avec les exigences du développement durable ;

DECIDE

Article 1 :

Le projet de convention cadre de partenariat ci-jointe relative aux coopérations entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la délégation régionale Aquitaine de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) est approuvé.

Article 2 :

Le projet de convention d'étude ci-jointe relative à la réalisation en coopération entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la délégation régionale de l'INSEE Aquitaine d'une étude sur les perspectives démographiques de la Communauté urbaine de Bordeaux est approuvé.

Article 3 :

Conformément à l'article 7 et à l'annexe 2 de la convention d'étude ci-jointe, la Communauté urbaine de Bordeaux contribuera à la réalisation de l'étude sur les perspectives démographiques de la Communauté urbaine de Bordeaux par la mobilisation des personnels compétents et le versement à l'INSEE d'une somme forfaitaire de 8 188 €.

Cette somme est imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 67, article 6745, fonction 0200, CRB BB00 (subvention de fonctionnement).

Article 4 :

Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment les projets de convention cadre et de convention d'étude ci-joints.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 JUIN 2012

PUBLIÉ LE : 21 JUIN 2012

Mme. FRANÇOISE CARTRON